

Dossier travail : assistés, mais pas toujours aidés

Autor(en): **Schwab, Antoinette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft 57

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-971321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Assistés, mais pas toujours aidés

PAR ANTOINETTE SCHWAB

Comment des personnes en fin de droit peuvent-elles se réinsérer avec succès sur le marché du travail ? Une analyse de l'offre très diverse en matière d'aide sociale apporte de premières réponses.

Le nombre de personnes qui dépendent de l'aide sociale a fortement augmenté ces dernières années. Ce qui rend la question de son efficacité réelle d'autant plus cruciale. Menée dans le cadre du Programme national de recherche « Problèmes de l'Etat social », l'étude d'Eva Nadai, de la Haute école spécialisée Soleure Nord-Ouest de la Suisse, et Christoph Maeder, de la Haute école spécialisée de Saint-Gall, fournit une première réponse.

Il n'existe pas d'aide sociale à l'échelon fédéral. A quelques exceptions près, son application est du ressort des communes. Ce qui ne poserait pas de problème s'il existait des règles simples. Mais, dans la pratique, les lois, les ordonnances et les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale sont interprétées de manière différente. « Avec une grande marge de manœuvre, note Eva Nadai. Ce qui permet de se concentrer sur les cas particuliers, mais peut aussi se retourner contre les clients. » L'aide sociale n'est pas qu'une question d'argent. Il y a toutefois, à ce niveau déjà et selon les communes, des différences de plusieurs centaines de francs par mois et par famille. « Là, il est évident que le fédéralisme va trop loin », estime la chercheuse.

Manque de professionnalisme

Dans de nombreuses communes – et pas seulement dans les petites, mais aussi dans des villes – ceux qui cherchent de l'aide ne sont pas pris en charge par des travailleurs sociaux spécialement formés pour cela. Or, l'aide sociale ne vise pas seulement la protection matérielle, mais surtout l'intégration professionnelle et sociale. Une tâche

que les assistants sociaux spécialement formés assument mieux, selon Eva Nadai et Christoph Maeder. Ils ont davantage de recul, procèdent plus méthodiquement et sont plus à même de s'interroger sur leur travail. « C'est un élément à prendre au sérieux si l'on veut que la lutte contre la pauvreté soit plus qu'une aide de survie, qui cherche à discipliner les couches de la population à bas revenu avec des tracasseries bureaucratiques », conclut l'étude.

Sanctions contre-productives

La diminution du revenu minimum est une mesure disciplinaire dont on use pour sanctionner certains comportements. Or, d'après Eva Nadai, « pour qu'elle fonctionne, l'aide sociale doit être basée sur la coopération. Des sanctions sont contre-productives ». L'initiative personnelle serait également trop peu encouragée. Rares sont ainsi les communes où les assistés peuvent conserver une partie de leurs gains lorsqu'ils trouvent un emploi temporaire. La plupart du temps, l'envie de travailler est pénalisée par la déduction complète de ces revenus. L'aide sociale devrait également financer des formations. Ces dernières années, le nombre de personnes qui sollicitent une aide a fortement augmenté. Parmi elles, il y en a beaucoup qui, faute de trouver du travail, ont, à court terme, plusieurs fois recours à l'assistance de l'Etat. « Même si l'aide sociale est une aide d'urgence et provisoire, il serait parfois préférable d'attendre un peu plus longtemps et de financer une formation, avant ou en cours d'emploi. La personne aurait ainsi des chances réalistes sur le marché du travail. » ■

